

PROJET
FINAL

AMENDEMENT

ISO
25745-
2:2015
FDAM 1

ISO/TC 178

Secrétariat: AFNOR

Début de vote:
2023-07-20

Vote clos le:
2023-09-14

Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants —

Partie 2: Calcul énergétique et classification des ascenseurs

AMENDEMENT 1: Zones sans arrêt intermédiaire

Energy performance of lifts, escalators and moving walks —

Part 2: Energy calculation and classification for lifts (elevators)

AMENDMENT 1: Express zones

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.



Numéro de référence
ISO 25745-2:2015/FDAM 1:2023(F)

© ISO 2023

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 25745-2:2015/Amd 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/311e64d9-6873-4758-bf99-f3eb6c3b9103/iso-25745-2-2015-amd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/311e64d9-6873-4758-bf99-f3eb6c3b9103/iso-25745-2-2015-amd-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/patents. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 178, *Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 10, *Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants* du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Une liste de toutes les parties de la série ISO 25745 peut être consultée sur le site de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants —

Partie 2: Calcul énergétique et classification des ascenseurs

AMENDEMENT 1: Zones sans arrêt intermédiaire

Domaine d'application

Supprimer le point j).

Supprimer la NOTE 2. Renommer la NOTE 1 pour lire NOTE.

3.2

Remplacer la définition par ce qui suit:

section de la gaine dont la distance entre deux paliers adjacents est supérieure à trois distances moyennes d'étage

5.2.2

Remplacer entièrement le texte du paragraphe par le suivant:

a) Pour les ascenseurs qui ne parcourent pas de zones sans arrêt intermédiaire, la distance parcourue moyenne (s_{av}) pour l'installation cible doit être calculée à l'aide de la [Formule \(1\)](#).

$$s_{av} = \frac{p_{av}}{100} \times s_{rc} \quad (1)$$

où

p_{av} est le pourcentage de la distance parcourue moyenne conformément au [Tableau 2](#);

s_{rc} est la distance parcourue dans un sens pour le cycle de référence conformément à l'ISO 25745-1 (m).

Tableau 2 — Pourcentage de la distance parcourue moyenne

Catégorie d'utilisation	1-3	4	5	6
Nombre de niveaux d'arrêt	Distance parcourue moyenne en pourcentage p_{av}			
2	100 %			
3	67 %			
> 3	49 %	44 %	39 %	32 %

Pour les applications d'ascenseur dont le schéma de trafic est connu, un pourcentage spécifique de la distance parcourue moyenne peut être convenu entre les parties impliquées dans l'évaluation

de la consommation énergétique annuelle. Dans ce cas, il convient que le pourcentage choisi soit documenté conformément à l'Annexe B.

b) Pour les ascenseurs avec une zone sans arrêt intermédiaire, la distance parcourue moyenne doit être calculée à l'aide de la [Formule \(2\)](#).

$$s_{av} = \frac{p_{av}}{100} \times (s_{rc} - (s_{ez} - s_{fl})) + \frac{k_{ez}}{100} \times (s_{ez} - s_{fl}) \tag{2}$$

où

s_{ez} est la longueur de la zone sans arrêt intermédiaire (m) ;

s_{fl} est la distance moyenne entre les niveaux (m);

k_{ez} est le pourcentage pour le nombre de trajets desservant la zone sans arrêt intermédiaire conformément au [Tableau 3](#).

Tableau 3 — Pourcentage de trajets desservant la zone sans arrêt intermédiaire

Catégorie d'utilisation		1-3	4	5	6
k_{ez}	$s_{ez} \leq 75$ m	58 %	40 %	25 %	18 %
	$s_{ez} > 75$ m	42 %	30 %	18 %	14 %

NOTE Les valeurs en pourcentage pour les catégories d'utilisation 1-3 sont des estimations fondées sur la tendance exponentielle identifiée dans les catégories d'utilisation 4-6.

Dans le cas de zones sans arrêt intermédiaire multiples, les zones individuelles doivent être additionnées comme une seule zone sans arrêt intermédiaire lors du calcul.

Renommer les formules suivantes en augmentant leurs nombres par 2.

Renommer les tableaux suivants en augmentant leurs nombres par 1.

Annexe C

Ajouter les symboles suivants dans l'ordre alphabétique:

k_{ez} est le pourcentage pour le nombre de trajets desservant la zone sans arrêt intermédiaire

p_{av} est le pourcentage de la distance parcourue moyenne (%)

s_{ez} est la longueur de la zone sans arrêt intermédiaire (m)

s_{fl} est la distance moyenne d'étage (m)

